



Supplément loyer suite à licenciement

Par Jejel66

Bonjour,
Suite à un licenciement, j'ai touché une prime d'indemnité licenciement et je reçois avec surprise moins d'un an plus tard un supplément de loyer conséquent alors que je n'ai pas d'autres revenus qu'une pension d'invalidité.

Est-ce normal, combien de temps cela doit t'il durer et puis-je faire appel de cette décision?

Cordialement,

Si besoin d'infos complémentaires, n'hésitez pas. :)

Par Nihilscio

Bonjour,

Quel est le lien de causalité entre la perception d'une indemnité et l'augmentation du loyer ?

Quel est le motif de l'augmentation ? Quel est le régime de votre location ? Loi du 6 juillet 1989 ? Logement social pouvant donner lieu à un surloyer ?

Par Jejel66

Logement social effectivement, oublié de le préciser et le motif d'augmentation du loyer c'est un SLS (lorsque mes revenus dépassent un montant maximum)

Par Nihilscio

Vous trouverez des explications sous ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21051]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21051
[/url]

Par Jejel66

Je vais consulter ça, en vous remerciant.